

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, David GALLOU, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 52

DELIBERATION N°2026-141 CREATION DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Dans le cadre des besoins au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, il est proposé de créer des postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de catégorie C comme suit :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit à 55%, annualisé afin d'assurer les accueils au sein des ALSH (mercredi et vacances).
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit à 100%, annualisé afin d'assurer les accueils et l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) et les accueils au sein des ALSH (mercredi et vacances).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit à 100%, annualisé pour assurer la Direction de l'ALSH situé à Bailleau-le-Pin et l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps méridiens et/ou périscolaires sur les écoles du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit à 55%, annualisé afin d'assurer les accueils au sein des ALSH (mercredi et vacances).
 - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit à 100%, annualisé afin d'assurer les accueils et l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) et les accueils au sein des ALSH (mercredi et vacances).
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit à 100%, annualisé pour assurer la Direction de l'ALSH situé à Bailleau-le-Pin et l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps méridiens et/ou périscolaires sur les écoles du territoire.
- **DIT** que ces emplois pourront éventuellement être pourvus par un contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984
 - **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ou recruté et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026